

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Karine Grenier](#)

<https://www.cadre21.org/membres/fe42a4e8e2b1c508ecc65883>

Date d'obtention : 2024-02-19 20:27:24

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode très intéressante. Elle me permet de connaître mes rôles et mes responsabilités si une telle situation se présente à moi. Cette méthode va me guider et me permettre de bien agir.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation va me permettre de bien intervenir. En tant qu'intervenant (éducatrice spécialisée), je vais faire en sorte de bien respecter ce protocole. Cette formation permet un encadrement uniforme. Elle me permet aussi de connaître les lois et les conséquences. (Ne jamais consulter les photos ou les vidéos) Remplir le formulaire de la trousse.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne jamais consulter les photos ou les vidéos. Je connais maintenant les conséquences. Respecter l'intégrité physique et psychologique des jeunes.